

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 FEVRIER 2020

Ainsi, l'an deux mille vingt, le vendredi quatorze février à vingt heures trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept février 2020, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. Michel SCICLUNA, Maire.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de **39**.

ETAIENT PRESENTS : (21)

Charles ABALLEA	Sylviane BOENS	Michelle GUYOT	Christian PASQUIER
Jean-Pierre ALCIERI	Chrystiane CHEVALLIER	Gérard LEFEBVRE	Michel SCICLUNA
Catherine AUBIJOUX	Sandrine DA MOTA	Stéphane LEMOINE	Aude TALABARDON
Hugues BERTAULT	Jean-Luc DU CERF	Dominique LETOUZE	Catherine TAURELLE
Gilberte BLUM	Frédéric GRIZARD	Jacky NOURY	Robert TROUILLET
			Anne-Marie VASLIN

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (14)

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à	Jean-Luc DU CERF
Dimitri BEIGNON	a donné pouvoir à	Catherine AUBIJOUX
Claudine CAGNIEUL	a donné pouvoir à	Gérard LEFEBVRE
Valérie CHANTELAUZE	a donné pouvoir à	Aude TALABARDON
Roselyne CHIROSEL	a donné pouvoir à	Gilberte BLUM
Yoann DEBOUCHAUD	a donné pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Jean-Louis DEHAECK	a donné pouvoir à	Christian PASQUIER
Olivier FABRE	a donné pouvoir à	Catherine TAURELLE
Corine FOUCTEAU	a donné pouvoir à	Charles ABALLEA
Claudine JIMENEZ	a donné pouvoir à	Chrystiane CHEVALLIER
Catherine LE COARER	a donné pouvoir à	Jacky NOURY
Caroline POURVU	a donné pouvoir à	Frédéric GRIZARD
Sonia ROUSSELLE	a donné pouvoir à	Jean-Pierre ALCIERI
Corinne VERGER	a donné pouvoir à	Robert TROUILLET

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (4)

Frédéric BELLANGER	Francis BREGEARD
Guy BORDIER	Marc STEFANI

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Charles ABALLEA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 03

PREAMBULE

M. Michel SCICLUNA, maire, annonce les pouvoirs et constate que le quorum est atteint. Il procède à la désignation du secrétaire de séance.

A l'interrogation de M. Michel SCICLUNA, maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance accompagnée de ses annexes et portant mention de l'ordre du jour complet.

A la demande de M. le Maire, M. ABALLEA se propose comme secrétaire de séance ce qui est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. DELIBERATION N° 20/017 > APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 M49 EAU ET ASSAINISSEMENT AUNEAU – EAU ET ASSAINISSEMENT ST SYMPHORIEN ET ASSAINISSEMENT DE BLEURY

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2019- BUDGET 14002 – EAU ET ASSAINISSEMENT AUNEAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 057 316.16 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	172 461.09 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	884 855.07 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	485 801.80 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	1 370 656.87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES INVESTISSEMENT	289 652.49 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	217 769.32 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	71 883.17 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	269 239.47 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	341 122.64 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte de gestion M49 14002 -Eau et assainissement d'Auneau du Trésorier Principal de l'exercice 2019.

COMPTE DE GESTION 2019- BUDGET 14003 – EAU ET ASSAINISSEMENT ST SYMPHORIEN

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	158 168.37 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 606.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	56 562.10 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	- 42 196.60 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	14 365.50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES INVESTISSEMENT	74 405.58 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	100 104.50 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	- 25 698.92 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	1 934.63 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	- 23 764.29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte de gestion M49 14003 -Eau et assainissement De Saint Symphorien du Trésorier Principal de l'exercice 2019.

COMPTE DE GESTION 2019- BUDGET 14004 – ASSAINISSEMENT BLEURY

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	80 786.42 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76 014.03 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	4 772.39 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	4 772.39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES INVESTISSEMENT	47 238.34 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	59 273.22 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	- 12 034.88 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	- 3 988 .40 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	- 16 023.28 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte de gestion M49 14003 -Eau et assainissement de Bleury du Trésorier Principal de l'exercice 2019.

2. DELIBERATION N°20/018 > APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 M43 REGIE DE TRANSPORT

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2019- BUDGET 14006 REGIE DE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95 462.38 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	4 537.62 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	13 377. 45 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	17 915. 07 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstentions > 3 (Mme Catherine TAURELLE et son pouvoir M. Olivier FABRE et M. Dominique LETOUZE)

Voix Pour > 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte de Gestion M43 Régie de Transport du Trésorier Principal de l'exercice 2019.

3. DELIBERATION N°20/019 > APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 M14 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE :

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>MONTANT</u>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 024 118.40 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 796 717. 90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	227 400.50 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	2 315 679.67 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	2 543 080.17 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 130 880.72 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 433 717.93 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	302 837.21 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018 DEFICITAIRE	400 290.97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2019 DEFICITAIRE	703 128.18 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstention > 1 (M. Dominique LETOUZE)

Voix Pour > 34

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte de Gestion M14 de la commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien du Trésorier Principal de l'exercice 2019.

4. DELIBERATION N° 20/020 > APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 M49 EAU ET ASSAINISSEMENT AUNEAU – EAU ET ASSAINISSEMENT ST SYMPHORIEN ET ASSAINISSEMENT DE BLEURY

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Considérant que Michel SCICLUNA Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Jean-Luc DUCERF pour le vote des comptes administratifs.

M. Jean-Luc DUCERF explicite le détail des comptes administratifs conformes aux comptes de gestion du Trésorier Payeur adoptés précédemment.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET 14002 – EAU ET ASSAINISSEMENT AUNEAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 057 316.16 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	172 461.09 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	884 855.07 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	485 801.80 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	1 370 656.87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES INVESTISSEMENT	289 652.49 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	217 769.32 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	71 883.17 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	269 239.47 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	341 122.64 €

M. le Maire ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 34.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstention > 1 (M. Dominique LETOUZE)

Voix Pour > 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les comptes administratifs M49 du budget annexe eau et assainissement d'Auneau.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET 14003
EAU ET ASSAINISSEMENT ST SYMPHORIEN**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	158 168.37 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 606.27 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	57 562.10 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	- 42 196.60 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	14 365.50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES INVESTISSEMENT	74 405.58 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	100 104.50 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	- 25 698.92 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	1 934.63 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	- 23 764.29 €

M. le Maire ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 34.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les comptes administratifs M49 du budget annexes eau et assainissement de Saint-Symphorien.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET 14004 – ASSAINISSEMENT BLEURY

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	80 786.42 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76 014.03 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 EXCEDENTAIRE	4 772.39 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	4 772.39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RECETTES INVESTISSEMENT	47 238.34 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	59 273.22 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	- 12 034.88 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	- 3 988 .40 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	- 16 023.28 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,

M. le Maire ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 34.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les comptes administratifs M49 du budget annexes assainissement de Bleury.

5. DELIBERATION N° 20/021 > APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 M43 – REGIE DE TRANSPORT

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Considérant que Michel SCICLUNA Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Jean-Luc DUCERF pour le vote des comptes administratifs.

M. Jean-Luc DUCERF explicite le détail des comptes administratifs conformes aux comptes de gestion du Trésorier Payeur adoptés précédemment.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET 14006 REGIE DE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95 462.38 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	4 537.62 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	13 377.45 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	17 915.07 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,

M. le Maire ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 34

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstentions > 3 (Mme Catherine TAURELLE et son pouvoir M. Olivier FABRE et M. Dominique LETOUZE)

Voix Pour > 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le Compte Administratif 2019 M43 Régie de Transport.

6. DELIBERATION N° 20/022 > APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 M14 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc DUCERF

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.



Considérant que Michel SCICLUNA Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Jean-Luc DUCERF pour le vote du compte administratif.

M. Jean-Luc DUCERF explicite le détail du compte administratif conforme au compte de Gestion du Trésorier Payeur adopté précédemment.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019- BUDGET 14000 AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 024 118.40 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 796 717. 90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019	227 400.50 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018	2 315 679.67 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	2 543 080.17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 130 880.72 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 433 717.93 €
RESULTAT DE CLOTURE 2019 DEFICITAIRE	302 837.21 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 2018 DEFICITAIRE	400 290.97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2019 DEFICITAIRE	703 128.18 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,

M. le Maire ne prend pas part aux votes, portant le nombre de votants à 34.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération.** Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstention > 1 (M. Dominique LETOUZE)

Voix Pour > 33

7. DELIBERATION N° 20/023 > AFFECTATION DE RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES M49 EAU ET ASSAINISSEMENT AUNEAU – EAU ET ASSAINISSEMENT ST SYMPHORIEN ET ASSAINISSEMENT DE BLEURY

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu les comptes de gestion et les comptes administratifs adoptés précédemment

Vu les résultats en section de fonctionnement et d'investissement ci-dessous :

- BUDGET 14002 – EAU ET ASSAINISSEMENT AUNEAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	1 370 656.87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT



RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	341 122.64 €
-------------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter le résultat fonctionnement cumulé 2019 comme suit :

En recette au 002 en section de fonctionnement la somme de 500 000 € et en recettes au 1068 en section d'investissement la somme de 870 656.87 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé 2019 comme suit :

En recettes au 002 en section d'investissement dans sa totalité

- BUDGET 14003 – EAU ET ASSAINISSEMENT ST SYMPHORIEN

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	14 365.50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	- 23 764.29 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter le résultat fonctionnement cumulé 2019 comme suit :

En recette au 1068 en section d'investissement la somme de 14 365.50 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement déficitaire cumulé 2019 comme suit :

En dépenses au 001 en section d'investissement dans sa totalité

- BUDGET 14004 – ASSAINISSEMENT BLEURY

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2019	4 772.39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE 2019	- 16 023.28 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter le résultat fonctionnement cumulé 2019 comme suit :

En recette au 1068 en section d'investissement la somme de 4 772.39 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement déficitaire cumulé 2019 comme suit :

En dépenses au 001 en section d'investissement dans sa totalité.

8. DELIBERATION N° 20/024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 M43 – BUDGET REGIE DE TRANSPORT

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le compte de gestion 2019 du Trésorier Payeur et le compte administratif 2019 conformes en tout point.
Vu l'excédent de résultat en section de fonctionnement pour 17 915.07 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération**. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstentions > 2 (Mme Catherine TAURELLE et son pouvoir M. Olivier FABRE)

Voix Pour > 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter en section de fonctionnement la somme de **17 915.07 €** au 002 recettes.

9. DELIBERATION N° 20/025 > AFFECTATION DU RESULTAT 2019 M14 BUDGET 14000 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Vu le compte de gestion du receveur 2019 et le compte administratif 2019 conformes en tout point.

Vu le résultat 2019 en section de fonctionnement de	2 543 080.17 €
Vu le résultat 2019 en section d'investissement déficitaire	703 128.18 €
Hors Restes A Réaliser total	- 2 282 959.41 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2019 ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'affecter le résultat 2019 de la section de fonctionnement de 2 543 080.17 € comme suit :
800 000 € au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Et

1 743 080.17 € au 002 en recettes de fonctionnement.

DECIDE d'affecter le résultat déficitaire de la section d'investissement de **703 128.18 €** en dépenses au 001 de la section d'investissement.

10. DELIBERATION N° 20/026 > VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE DE SYNTHESE :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 s'est tenu lors du conseil municipal du 29 janvier 2020. A cette occasion, il a été rappelé que la création d'une commune nouvelle implique une harmonisation des taux des trois taxes communales ménages vers un taux unique.

Par ailleurs, pour rappel, par la même délibération, les taux d'abattements à la taxe d'habitation ont été harmonisés :





Abattement général à la base : 0%

Charge de famille 1 et 2 enfants : 15%

Charge de famille à partir de 3 enfants : 20%

Abattement spécial au profit des personnes de condition modeste : 0%

Il est proposé les taux et produits fiscaux suivants (bases et produits 2019) :

TAXE D'HABITATION :

	Taux voté	13,56 %			
	Bases prévisionnelles (2019)	Taux applicables 2020	Taux 2019	Coefficient d'harmonisation annuelle	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	5 643 755	13.02 %	12,96%	0,0666	770 000
Secteur Bleury-St-Symphorien		15,15 %	15,32%	-0,1608	

TAXE FONCIERE PROPRIETES BÂTIES :

	Taux voté	20,93 %			
	Bases prévisionnelles (2019)	Taux applicables 2020	Taux 2019	Coefficient d'harmonisation annuelle	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	8 575 530	21.57%	21,67%	-0,099	1 800 000
Secteur Bleury-St-Symphorien		16.32%	15,78%	0,549	

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES :

	Taux voté	25,86 %			
	Bases prévisionnelles (2019)	Taux applicables 2020	Taux 2019	Coefficient d'harmonisation annuelle	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	311 948	27.23 %	27,43 %	-0.193	81 000
Secteur Bleury St-Symphorien		24.46 %	24,32 %	0.148	

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à la majorité,
Voix Contre > 1 (M. Dominique LETOUZE)
Abstention > 0
Voix Pour > 34**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire de 2019 en date du 29 janvier 2020 ;

Considérant le vote du budget mi février, les bases imposables n'étant pas encore connues, il est proposé au conseil municipal de reprendre les bases 2019 et ainsi de minimiser ces recettes à 2 651 000 € pour l'année 2020.



DECIDE D'APPROUVER LES TAUX D'IMPOSITION SUIVANTS POUR L'ANNEE 2020 :**TAXE D'HABITATION :**

	Taux voté	13,56 %	
	Bases prévisionnelles	Taux applicables	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	5 643 755	13.02 %	770 000
Secteur Bleury-St-Symphorien		15,15 %	

TAXE FONCIERE PROPRIETES BÂTIES :

	Taux voté	20,93 %	
	Bases prévisionnelles	Taux applicables	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	8 575 530	21.57%	1 800 000
Secteur Bleury-St-Symphorien		16.32%	

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES :

	Taux voté	25,86 %	
	Bases prévisionnelles	Taux applicables et produit attendu	Produit prévisionnel
Secteur Auneau	311 948	27.23 %	81 000
Secteur Bleury St-Symphorien		24.46 %	

11. DELIBERATION N° 20/027 > VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**RAPPORTEUR :** M. LE MAIRE**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2020 du budget principal et du budget annexe qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET 14000 - COMMUNE AUNEAU-BLEURY-SAINT SYMPHORIEN M14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les commissions finances des 13 et 20 janvier 2020 ;

APPROUVE le budget primitif communal 2020 – M14 tel que présenté ci-dessous qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 8 546 000.17 € présentée par chapitres**SECTION D'INVESTISSEMENT** 11 023 880.47 € présentée par chapitres et opérations

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITIONS	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 575 632.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
012	FRAIS DE PERSONNEL	2 990 744.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
014	ATTENUATION DES PRODUITS	36 232.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
042	OPERATION D'ORDRE	910 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
022	DEPENSES IMPREVUES	385 120.17 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
023	VIREMENT PREVISIONNEL	1 070 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 399 020.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
66	CHARGES FINANCIERES	113 752,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 500,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
TOTAL DEPENSES		8 546 000.17 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES			
CHAPITRE	LIBELLES	PROPOSITIONS	VOTE
002	RESULTAT REPORTE	1 743 080.17 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
013	ATTENUATION DES PRODUITS	15 900,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
70	PRODUITS DES SERVICES	287 076,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
73	IMPOTS ET TAXES	5 293 700,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ...	1 115 626,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	61 606,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
76	PRODUITS FINANCIERS	12,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
042	OPERATION D'ORDRE	25 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
TOTAL RECETTES		8 546 000.17 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES

Libellé des comptes	BP + RAR VOTÉ 2020	VOTE
001 Résultat d'investissement reporté	703 128.18 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération d'ordre 040	25 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
020 Dépenses imprévues	48 476.01 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
10 – Dotations	5 537.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
16 Emprunt	348 500.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 01 – hors opération	46 940.95 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 100 SALLE OMNISPORTS	2 541 856.56 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 101 DOJO - TENNIS	3 602 704.80 €	Après en avoir délibéré, adopté à la majorité, Voix contre : 2 > M. Gérard LEFEBVRE et son pouvoir Mme Claudine CAGNIEUL Abstentions : 4 > Mme Catherine TAURELLE et son pouvoir M. Olivier FABRE et M. Christian PASQUIER et son pouvoir M. Jean-Louis DEHAECK Voix Pour : 29
Opération 102 ADAP	52 986.64 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 103-Eglises	118 282.34 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération104 ETANGS	657 036.81 €	Après en avoir délibéré, à la majorité, Voix contre : 2 > M. Gérard LEFEBVRE et son pouvoir Mme Claudine CAGNIEUL Abstentions : 2 > M. Christian PASQUIER et son pouvoir M. Jean-Louis DEHAECK Voix Pour : 31
Opération 105 -Eclairage public et enfouissement réseaux	291 783.66 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 106- Bâtiments publics	404 684.11 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 107- Bâtiments scolaires	191 326.67 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 108 -Hôtels de Ville	201 804.62 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 109 -Voirie -Espace verts	707 884.53 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 110 - CITY STADE	17 397.60€	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 111 - Espace Dagon	437 220.73 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », les abstentions n'étant pas prises en considération. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption. Voix Contre > 0 Abstentions > 1 (M. Dominique LETOUZE) Voix Pour > 34
Opération 112 – Parking de la Sellerie	168 500.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 113 – Matériels et véhicules ST	188 550.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Libellé des comptes	BP + RAR VOTÉ 2020	VOTE
Opération 114 – Mobilier urbain et signalétiques H et V	84 000.00 €	Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Opération 115 – Espaces verts	16 000.00 €	Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Opération 99 - DIVERS	164 279.26 €	Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
TOTAL GENERAL	11 023 880.47 €	

INVESTISSEMENT RECETTES

Libellé des comptes	BP +RAR VOTÉ	VOTES
040 Total opération d'ordre (amortissements)	910 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
021 Virement de la section de fonctionnement	1 070 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
10 Dotations	2 435 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
1641 EMPRUNTS	4 130 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
23- Avances et acomptes	900 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 100 SALLE OMNISPORTS	914 639.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 101 DOJO - TENNIS	29 000.00 €	<p>Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », les abstentions n'étant pas prises en considération. Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.</p> <p>Voix Contre > 0 Abstentions > 2 (Mme Catherine TAURELLE et son pouvoir M. Olivier FABRE) Voix Pour > 33</p>
Opération 102 - ADAP	30 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 103-Eglises	113 685.65 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 104-Etangs	274 500.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 105 -Eclairage public et enfouissement réseaux	€	
Opération 106- Bâtiments publics	26 465.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 107- Bâtiments scolaires	39 364.82 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 108 -Hôtels de Ville	66 635,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 109 -Voirie -Espace verts	46 591.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 110 - CITY STADE	6 000,00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 111 - Espace Dagron	7 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
Opération 99 - DIVERS	25 000.00 €	Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité
TOTAL DES OPERATIONS	1 578 880.47 €	



Libellé des comptes	BP +RAR VOTÉ	VOTES
TOTAL GENERAL	11 023 880.47 €	

BUDGET 14006 – REGIE DE TRANSPORT M43

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sachant que les conditions d'adoption des délibérations du conseil municipal sont respectivement fixées par les articles L. 2121-20, L. 3121-14 et L. 4132-13. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire que seuls entrent en ligne de compte les votes « pour » et « contre », **les abstentions n'étant pas prises en considération.** Comme l'a rappelé le Conseil d'Etat dans sa décision du 10 décembre 2001 (req. n° 235027), dans une procédure de vote à scrutin secret, les bulletins blancs ou nuls ne sauraient être pris en compte pour la détermination des suffrages exprimés; il en est de même pour les abstentions lorsque le vote a lieu au scrutin ordinaire ou au scrutin public. Dès lors, une délibération est acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

Voix Contre > 0

Abstentions > 1 (M. Dominique LETOUZE)

Voix Pour > 34

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le budget primitif 2020 - M43 : « Transport » tel que présenté ci-dessous qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **115 915.07€** Présentée par chapitres

SECTION D'INVESTISSEMENT Néant

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 915.07 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES		115 915.07 €

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 915.07 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ...	98 000,00 €
TOTAL RECETTES		115 915.07 €

12. DELIBERATION N° 20/028 > ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR D'UN CLUB DE SPORTS

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE DE SYNTHÈSE :

L'Entente Sportive Alnéloise de Cyclisme signale qu'un de ses principaux sponsors ne subventionnera plus le club.

Aussi, pour pallier le déficit, l'ESA CYCLISME sollicite une aide exceptionnelle correspondant au manque à gagner à hauteur de 2 100 €.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable en date du 16/12/19.

Il est donc proposé au conseil municipal de l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Autorise M. le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 2 100 € à l'ESA CYCLISME

ARTICLE 2 : Dit que ce montant est inscrit au budget 2020.

13. DELIBERATION N° 20/029 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2020) – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MAURICE FANON

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE DE SYNTHÈSE :

La commune est éligible en 2020 à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Il convient donc de solliciter au titre de la DETR 2020 une subvention pour réaliser des travaux de rénovation extérieure pour l'école Maurice Fanon.

En effet l'école a été construite en 1970 et nécessite une rénovation extérieure importante : enduit et peinture

Cette opération est un projet de priorité 2

La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2020 et ce au titre de « LA RÉNOVATION DES ÉCOLES »

Le taux de référence est de 30% pour une dépense H.T. subventionnable à hauteur de 450 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PROJET	MONTANT HT	SUBVENTION HT		AUTOFINANCEMENT HT
		Organisme	Montant	
Rénovation extérieure de l'école M. FANON (enduit et peinture)		DETR 30 %	11 136 €	
TOTAL	37 127.01 €		11 136 €	25 991.01 €

Le début du chantier aura lieu dans le second semestre 2020.

Les travaux débuteront après avis attributif de subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2020 d'un montant de **11 136 €** pour une dépense HT de 37 127.01 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la circulaire de la Préfecture en date du 2/12/2019 ;

ARTICLE 1 : Autorise M. le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2020 et ce au titre « de la rénovation dans les écoles » au taux de référence de 30% pour une dépense subventionnable HT plafonnée à 450 000 €, soit **11 136 €** pour un montant total des travaux s'élevant à 37 127.01 € HT et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

ARTICLE 2 : Dit que le montant des travaux sera inscrit au budget communal 2020.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.



RESSOURCES HUMAINES

14. CREATION D'EMPLOI PERMANENT SUR LE GRADE DE REDACTEUR

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu de l'obtention du concours de rédacteur territorial par l'un des agents communaux, il convient de le nommer avec des nouvelles missions correspondantes à son grade qui lui seront confiées suivant les besoins définies par la responsable du service Finances.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs.

Il bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : Décide

De créer à compter du 1^{er} mars 2020, un emploi permanent sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie B à temps complet pour assurer les fonctions de Comptable.

ARTICLE 2 : Décide d'autoriser

M. le Maire à signer l'arrêté de recrutement et de nomination

ARTICLE 3 : De fixer

La rémunération de l'agent recruté comme suit : la rémunération de l'agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience des agents recrutés.

Article 4 : Dit

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, en application du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire.

Article 5 : Autorise

Monsieur le Maire à signer une nouvelle fiche de poste eu égard au nouveau grade de l'agent.

De nouvelles missions lui seront confiées suivant les besoins définies par la responsable du service Finances.

URBANISME

15. DELIBERATION N°20/031 > PROJET CESSION HOTEL DE L'EUROPE A LA SA HLM LA ROSERAIE

RAPPORTEUR : M. le Maire

Dans la continuité de la réalisation de sa résidence Séniors au 29 rue de la Résistance, la SA HLM La Roseraie a fait part de son intérêt pour le bâtiment communal restant donnant sur la rue (ancien Hôtel de l'Europe). Elle propose une réhabilitation qui permettrait de créer 3 logements.

Pour cela, compte tenu de l'état du dit bâtiment, elle demande une cession à l'euro symbolique du bâtiment et de la cour arrière faisant la jonction avec la résidence Séniors.

La commune conserverait le passage sous porche ainsi que la cour intérieure restante pour préserver un accès au parc arboré situé à l'arrière et créer ainsi un cheminement vers les étangs.

Un géomètre est mandaté afin d'arrêter l'emprise cédée.

En parachevant la réhabilitation de ce site, cette opération participera à l'embellissement du centre-ville. Elle contribuera également à répondre à la demande de petits logements aidés qui peuvent faire défaut sur la commune.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de céder à la SA HLM La Roseraie le bâtiment communal situé 29 bis Rue de la Résistance et une partie de la cour intérieure adjacente, pour un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la propriété publiques ;

VU l'estimation des Domaines en date du 7/02/2020 ;

VU le courrier de la SA HLM La Roseraie en date du 29/10/2019 ;

Considérant l'intérêt du projet présenté par la SA HLM La Roseraie ;

Considérant que la commune ne peut engager par elle-même les opérations nécessaires à la réhabilitation du bâtiment ;

ARTICLE 1 : S'engage à céder à la SA HLM La Roseraie le bâtiment désaffecté (ancien Hôtel de l'Europe) et la partie de la cour intérieure contigüe à ce dernier en vue de réhabiliter le dit bâtiment pour y créer 3 logements, pour UN euro symbolique.

ARTICLE 2 : Dit que le porche et la cour restante resteront propriété communale.

ARTICLE 3 : Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

16. ARRETES ET DECISIONS PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

16.1 - Arrêtés

N°	Date	Libellé
2019/11/644	05/11/2019	ADSBCA - Espace Dagron le 28 mars 2019
2019/11/645	05/11/2019	ADSBCA - Espace Dagron le 04 avril 2019
2019/11/646	05/11/2019	FORM ET FITNESS - Modifications créneaux
2019/11/647	05/11/2019	DUCERF Jean-Luc - Equillemont le 07 novembre 2019
2019/11/648	05/11/2019	CLUB DE L'AMITIÉ - Equillemont le 17 décembre 2019
2019/11/649	05/11/2019	APE COURSAGET - Débit de boisson pour le 03 novembre 2019
2019/11/650	05/11/2019	FNACA - Espace Dagron le 10 janvier 2020



N°	Date	Libellé
2019/11/651	05/11/2019	FNACA - Espace Dagron le 25 septembre 2020
2019/11/652	05/11/2019	FNACA - Foyer culturel le 25 octobre 2020
2019/11/653	07/11/2019	HARMONIE - Débit de boisson le 24 novembre 2019
2019/11/654	07/11/2019	HARMONIE - Débit de boisson le 22 novembre 2020
2019/11/655	07/11/2019	HARMONIE - Débit de boisson le 07 novembre 2020
2019/11/656	07/11/2019	HARMONIE - Débit de boisson le 17 mai 2020
2019/11/657	07/11/2019	HARMONIE - Débit de boisson le 01 février 2020
2019/11/658	07/11/2019	HARMONIE - Festivités 2020
2019/11/659	08/11/2019	COLLÈGE JULES FERRY - Foyer culturel le 7 mai 2020
2019/11/660	08/11/2019	ABSSY PLONGÉE - Équillemont + Espace Dagron le 27 juin 2020
2019/11/661	09/11/2019	MME FOUSSADIER - Équillemont le 4 juillet 2020
2019/11/662	12/11/2019	Monsieur DOULET - Salle PATTON le 16, 17 novembre 2019
2019/11/663	12/11/2019	livraison matériaux 4 rue Chateaudun
2019/11/664	12/11/2019	SAAHL - Créneaux 2019/2020
2019/11/665	13/11/2019	Numérotation de voirie : régularisation Allée des Peupliers, Allée de la Rochefoucault, Rue de la Girafe, Rue de la Remarde, Rue Marceau
2019/11/666	13/11/2019	Taxi : véhicule de remplacement au bénéfice de F. Gasnot (ADS Auneau 3)
2019/11/667	14/11/2019	OACLA - Foyer culturel le 19 juin 2020
2019/11/668	14/11/2019	TOP DANSE 28 - Foyer culturel le 14 juin 2020
2019/11/669	14/11/2019	BIENVENUE - Foyer culturel le 8 novembre 2020
2019/11/670	14/11/2019	APE COURSAGET - Débit de boisson pour le 13 décembre 2019
2019/11/671	14/11/2019	MONSIEUR DUCERF - Équillemont les 14 et novembre 2019 et Espace Dagron le 10 mars 2020
2019/11/672	14/11/2019	ES JUDO CLUB AUNEAU - Gymnase Perrot le 27 juin 2020
2019/11/673	14/11/2019	ESPACE JEUNES - Espace Dagron le 4 décembre 2019
2019/11/674	14/11/2019	ESA BASKET - Gymnase Perrot novembre et décembre 2019
2019/11/675	14/11/2019	ADECA - Foyer culturel le 29 mai 2020
2019/11/676	14/11/2019	Bande jaune devant école maternelle st Symphorien
2019/11/677	14/11/2019	Stationnement interdit pk Laroche foucault charpente
2019/11/678	14/11/2019	Déménagement Me Bouvet 1 rue Carnot
2019/11/679	14/11/2019	Stade St Symphorien impraticable
2019/11/680	15/11/2019	Circulation interdite Pelerins travaux Eiffage
2019/11/681	15/11/2019	Travaux BLOT Rue Résistance Branchement Barlier
2019/11/682	15/11/2019	FORM & FITNESS - Espace Dagron le 16 novembre 2019
2019/11/683	15/11/2019	ESA TENNIS - Gymnase Thierry 24-28 février 2020
2019/11/684	19/11/2019	LETOUZÉ - Espace Dagron le 13 décembre 2019
2019/11/685	19/11/2019	AMIS DES ÉCOLES - Arrêté de débit de boisson pour le 24 novembre 2019
2019/11/686	19/11/2019	ESA TIR A L'ARC - Gymnase Perrot le 17 janvier 2020
2019/11/687	19/11/2019	BOULE ALNELOISE - Espace Dagron le 27 novembre 2020
2019/11/688	19/11/2019	BOULE ALNELOISE - Equillemont le 17 octobre 2020
2019/11/689	19/11/2019	BOULE ALNELOISE - Equillemont le 18 janvier 2020
2019/11/690	19/11/2019	Monsieur LETOUZE - Salle PATTON le 22 novembre 2019
2019/11/691	19/11/2019	Monsieur LETOUZE - Espace Bernard CHATEAU le 29 novembre 2019

N°	Date	Libellé
2019/11/692	22/11/2019	Stade St Symphorien impraticable
2019/11/693	22/11/2019	fibre optique Sté SAS SMT SENONCHES rue de la Chaumière
2019/11/694	22/11/2019	AD PEP 28 ALSH - Foyer culturel les 13, 20 et 27 mai 2020
2019/11/695	23/11/2019	ESA TIR A L'ARC - Gymnase Perrot vacances de Noël 2019-2020
2019/11/696	23/11/2019	FORM ET FITNESS - Foyer culturel le 19 décembre 2019
2019/11/697	23/11/2019	FORM & FITNESS - Foyer culturel le 3 décembre 2019
2019/11/698	23/11/2019	À VOS CISEAUX - Espace Dagron le 19 novembre 2019
2019/11/699	23/11/2019	EVE - Espace Dagron de décembre 2019 à juillet 2020
2019/11/700	23/11/2019	CHBA - Gymnase Perrot le 24/11/2019 et le 07/12/2019
2019/11/701	23/11/2019	CITYA IMMOBILIER - Espace Dagron le 15 mai 2020
2019/11/702	26/11/2019	Déménagement Cissé 36 rue Marceau
2019/11/703	26/11/2019	Travaux Eiffage Chemin des Pelerins
2019/11/704	26/11/2019	EIFFAGE - CIRCULATION INTERDITE CHEMIN DES PELERINS
2019/11/705	28/11/2019	ESPACE JEUNES - Gymnase Perrot - le 23/12/2019 et le 02/01/2020
2019/11/706	28/11/2019	SOCIETE PECHE L'ALNELOISE - Espace Dagron le 8 février 2020
2019/11/707	28/11/2019	Monsieur BORDIER -ESPACE Bernard Château le 23,24 novembre 2019
2019/11/708	28/11/2019	CARSAT - Espace Dagron de janvier à juillet 2020
2019/11/709	28/11/2019	NOVANDIE - Espace Dagron salle de danse le 7 mars 2020
2019/11/710	28/11/2019	ECOLE SAINT JOSEPH - Foyer Culturel le 26 juin 2020
2019/11/711	28/11/2019	APE FANON - Espace Dagron le 29 novembre 2019
2019/11/712	28/11/2019	CAFES - Équillemont le 10 décembre 2019
2019/11/713	29/11/2019	CIRCULATION INTERDITE RUES ROULLIER MARCEAU GAMBETTA TIERS
2019/11/714	29/11/2019	AUTORISATION OCCUPATION DOM PUBLIC CIRQUE
2019/11/715	30/11/2019	MR DUCERF JEAN-LUC - Équillemont le 27 novembre 2019
2019/12/716	02/12/2019	Madame HONNEUR- Espace Bernard Château le 14,15 décembre 2019
2019/12/717	03/12/2019	Monsieur GOUBILY- Espace Bernard Château le 11,12 avril 2019
2019/12/718	03/12/2019	Monsieur DEHAECK-Espace Bernard Château le 4,5 avril 2019
2019/12/719	03/12/2019	COLLÈGE SAINT JOSEPH - Dojo tous les mercredis de décembre 2019 à juillet 2020
2019/12/720	03/12/2019	ADSBCA - Espace Dagron le 10 janvier 2020
2019/12/721	03/12/2019	FORM & FITNESS - Espace Dagron le 27 mai 2020
2019/12/722	03/12/2019	FORM & FITNESS - Espace Dagron le 30 janvier 2020
2019/12/723	03/12/2019	MR DUCERF JEAN-LUC - Équillemont le 11 décembre 2019
2019/11/724	05/12/2019	terrain foot impraticable St Symphorien
2019/11/725	05/12/2019	Sté VEOLIA travaux rue de la Remarde
2019/11/726	05/12/2019	Sté VEOLIA travaux rue du Moulin
2019/12/727	05/12/2019	Sté SAS SMT travaux rue du Point du Jour
2019/12/728	05/12/2019	Sté CORBERON travaux rue de l'Epargne
2019/12/729	05/12/2019	Sté SAS L'ENTRETIEN travaux rue A Briand
2019/12/730	05/12/2019	Cirque ZAVATA Sente de l'Etang



N°	Date	Libellé
2019/12/731	06/12/2019	CHBA - Gymnase Perrot les mercredis de décembre 2019 à juillet 2020
2019/12/732	06/12/2019	ESA TIR À L'ARC - Équillemont le 10 janvier 2020
2019/12/733	06/12/2019	LA COMPAGNIE DES PAPELOUS - Foyer culturel du 3 au 6 décembre 2020
2019/12/734	06/12/2019	LA COMPAGNIE DES PAPELOUS - Foyer culturel du 14 au 15 novembre 2020
2019/12/735	06/12/2019	LA COMPAGNIE DES PAPELOUS - Espace Dagron le 27 mai 2020
2019/12/736	06/12/2019	OACLA - Espace Dagron les 10 et 16 décembre 2019
2019/12/737	06/12/2019	HARMONIE D'AUNEAU - Équillemont le 20 décembre 2019
2019/12/738	06/12/2019	ESA TIR À L'ARC - Stade le 20 juin 2020
2019/12/739	06/12/2019	ESA BASKET - Foyer culturel du 1er au 3 mai 2020
2019/12/740	06/12/2019	ESA BASKET - Gymnase Thierry le 8 décembre 2019
2019/12/741	06/12/2019	AUNEAU FOOTBALL CLUB - Espace Dagron le 17 janvier 2020
2019/12/742	07/12/2019	Procession 9 decembre Eglise vers salle st Nicolas
2019/12/743	12/12/2019	terrain foot impraticable St Symphorien
2019/12/744	13/12/2019	Interdiction d'accès aux stades municipaux pour cause d'intempérie
2019/12/745	13/12/2019	ÉQUILIBRE VITALITÉ ÉNERGIE - Espace Dagron le 4 janvier 2020
2019/12/746	13/12/2019	OACLA - Espace Dagron les 16, 20 et 30 mai 2020
2019/12/747	13/12/2019	CLUB HANDBALL AUNEAU - Gymnase Perrot le 14/12/2019 et le 05/01/2020
2019/12/748	16/12/2019	Zone 30 km/h rue Résistance et Pasteur, plateaux surélevés
2019/12/749	16/12/2019	Travaux SAS SMT Rue de la Chaumiere
2019/12/750	18/12/2019	MR LETOUZÉ DOMINIQUE - Espace Dagron le 17 décembre 2019
2019/12/751	18/12/2019	MR NORMAND - Équillemont le 20 juin 2020
2019/12/752	18/12/2019	OACLA - Foyer culturel le 7 juin 2020
2019/12/753	18/12/2019	OACLA - Espace Dagron le 31 janvier 2020
2019/12/754	18/12/2019	MME SEVENO - Équillemont le 30 mai 2020
2019/12/755	18/12/2019	APE COURSAGET - Foyer culturel le 31 octobre 2020
2019/12/756	18/12/2019	APE COURSAGET - Espace Dagron le 24 juin 2020
2019/12/757	18/12/2019	APE COURSAGET - Foyer culturel le 25 avril 2020
2019/12/758	18/12/2019	CHBA - Gymnase Perrot le 15 avril 2020
2019/12/759	18/12/2019	MR DUCERF JEAN-LUC - Équillemont le 18 décembre 2019
2019/12/760	18/12/2019	TAXI : modification ADS Auneau 3- F. Gasnot (changt de véhicule)
2019/12/761	19/12/2019	ESA BASKET - Gymnase Thierry les 02 et 03 janvier 2020
2019/12/762	19/12/2019	ENSEMBLE POUR AGIR - Espace Dagron le 07 février 2020
2019/12/763	20/12/2019	terrain foot impraticable Marc Heron
2019/12/764	23/12/2019	voie sans issue Impasse du 18 octobre 1870
2019/12/765	23/12/2019	Déménagement 29 rue des Frémonts
2019/12/766	23/12/2019	Echafaudage graineterie Place du Marché
2019/12/767	26/12/2019	Numérotation de voirie : 30-32-34 Rue des Vignerons (Auneau)
2019/12/768	27/12/2019	Numérotation de voirie : 8 bis rue Jean Moulin (Auneau)

N°	Date	Libellé
2019/12/769	30/12/2019	Travaux SAS SMT Rue du Bois Jolivet
2019/12/770	30/12/2019	Travaux SAS SMT Rue st Rémy
2019/12/771	30/12/2019	Travaux SAS SMT rue Abbé Trevet
2019/12/772	30/12/2019	Travaux Veolia Chemin d'Ecurie
2019/12/773	31/12/2019	Travaux SAS SMT 13 Bois Jolivet
2020/01/001	04/01/2020	ESA BASKET - Gymnase Perrot le 21 décembre 2019
2020/01/002	04/01/2020	LA COMPAGNIE DES PAPELOUS - Espace Dagron le 22 janvier 2020
2020/01/003	04/01/2020	APE FRANCINE COURSAGET - Espace Dagron le 17 janvier 2020
2020/01/004	04/01/2020	CHBA - Gymnase Perrot de janvier à mai 2020
2020/01/005	04/01/2020	MR DUCERF JEAN-LUC - Espace Dagron le 11 février 2020
2020/01/006	04/01/2020	MR DUCERF JEAN-LUC - Équillemont le 6 janvier 2020
2020/01/007	07/01/2020	délégation temp. officier etat civil à un membre du CM. ABALLÉA Charles mariage 11 janvier 2020
2020/01/008	07/01/2020	ANSEL Virginie - Espace Dagron le 21 janvier 2020
2020/01/009	07/01/2020	SCRAP DECO - Espace Dagron le 04 janvier 2020
2020/01/010	07/01/2020	A VOS CISEAUX - Espace Dagron le 08 janvier 2020
2020/01/011	07/01/2020	AUNEAU FOOTBALL CLUB - Gymnase Perrot le 03 janvier 2020
2020/01/012	07/01/2020	Occupation voirie Me Brandao 65 rue Pasteur
2020/01/013	08/01/2020	Travaux TTC rue A Lefebvre
2020/01/014	08/01/2020	CHBA - Espace Dagron premier semestre 2020
2020/01/015	09/01/2020	DUCERF Jean-Luc - Equillemont le 14 janvier 2020
2020/01/016	10/01/2020	Marquage au sol rues Résistance et Pasteur Sté AB MARQUAGES
2020/01/017	10/01/2020	Stationnement interdit 65 rue Pasteur, Madame BRANDAO
2020/01/018	10/01/2020	Interventions sur la commune Sté VEOLIA
2020/01/019	10/01/2020	Interdiction de traverser les étangs gelés Sente de l'Etang
2020/01/020	13/01/2020	Monsieur DUCERF Jean-Luc salle PATTON le 07 février 2020
2020/01/021	13/01/2020	Monsieur DUCERF Jean-Luc salle PATTON le 13 mars 2020
2020/01/022	13/01/2020	Monsieur DUCERF Jean-Luc Espace Bernard Château le 13 février 2020
2020/01/023	13/01/2020	Monsieur DUCERF Jean-Luc Espace Bernard Château le 12 mars 2020
2020/01/024	13/01/2020	Madame Sandrine DA MOTA Espace Bernard Château le 06 février 2020
2020/01/025	13/01/2020	Madame Gilberte BLUM Espace Bernard Château le 08 février 2020
2020/01/026	13/01/2020	Modification autorisation de stationnement Auneau 10 - changement de véhicule (taxi C. BOULOGNE)
2020/01/027	14/01/2020	Travaux Mr Butel Rue Aigremonts
2020/01/028	14/01/2020	Travaux Isobat Jules Ferry
2020/01/029	14/01/2020	Cinémobile 2020
2020/01/030	14/01/2020	Travaux Dejoie 48 Place du Marché
2020/01/031	14/01/2020	ESA BASKET - Gymnase Perrot de janvier à avril 2020
2020/01/032	14/01/2020	ESA TENNIS - Gymnase Thierry vacances scolaires de février 2020
2020/01/033	14/01/2020	HARMONIE D'AUNEAU - Foyer Culturel le 26/01/2020

N°	Date	Libellé
2020/01/034	14/01/2020	À VOS CISEAUX - Equillemont le 01/02/2020
2020/01/035	14/01/2020	Monsieur LUBIN Gaëtan - Equillemont le 13/06/2020
2020/01/036	14/01/2020	CHBA - Gymnase Perrot le 15/02/2020 et le 17/05/2020
2020/01/037	15/01/2020	OACLA - Espace Dagron mois de Janvier
2020/01/038	15/01/2020	Chambre d'agriculture d'Eure et Loir - Espace Dagron le 09/01/2020
2020/01/039	15/01/2020	ES JUDO - Espace Dagron le 14/01/2020
2020/01/040	15/01/2020	45 FOOT - débit de boissons Salle Patton le 09/02/2020
2020/01/041	16/01/2020	Madame LEVEQUE -Espace Bernard Château le 29 février et 1er mars 2020
2020/01/042	16/01/2020	Madame VERGER -Salle PATTON le 29 février et 1er mars 2020
2020/01/043	20/01/2020	Stationnement interdit 39 Place du Marché
2020/01/044	21/01/2020	délégation temp officier etat civil à un membre du CM. ABALLÉA Charles mariage 25 janvier 2020
2020/01/045	22/01/2020	Benne 5 Place du Champ de Foire Monsieur BRACEIREDO
2020/01/046	22/01/2020	Création de STOP 43 Place du Marché, 83 rue Pasteur
2020/01/047	22/01/2020	création de 3 places "limitées à 15 minutes" 37 Place du Marché
2020/01/048	23/01/2020	ESA Cyclisme - Equillemont les 15 et 16 février 2020
2020/01/049	23/01/2020	ESA Cyclisme - Foyer culturel le 21 novembre 2020
2020/01/050	23/01/2020	ESPACE JEUNES - Espace Dagron le 05 février 2020
2020/01/051	23/01/2020	AUNEAU FOOTBALL CLUB - Espace Dagron le 24 janvier 2020
2020/01/052	23/01/2020	AUNEAU FOOTBALL CLUB - Stade le 06 juin 2020
2020/01/053	23/01/2020	AUNEAU FOOTBALL CLUB - Stade le 27 juin 2020
2020/01/054	23/01/2020	LES GALIPETTES - Espace Dagron le 28 janvier 2020
2020/01/055	23/01/2020	BARRIER Candice - Equillemont les 02 et 03 mai 2020
2020/01/056	23/01/2020	DUCERF Jean-Luc - Equillemont le 21 janvier 2020
2020/01/057	23/01/2020	LEMOINE Stéphane - Equillemont le 10 mars 2020
2020/01/058	23/01/2020	Sté TMBTP 36 rue Marceau
2020/01/059	23/01/2020	Stationnement réservé aux transports SIVOS
2020/01/060	23/01/2020	Sté MARBY stat interdit 8 rue Marceau
2020/01/061	24/01/2020	CAFE'S - Foyer culturel le 14 février 2020
2020/01/062	24/01/2020	CLAN - Créneaux janvier à juin 2020
2020/01/063	28/01/2020	stationnement interdit 4 rue Jean Jaurès sauf aux SIVOS
2020/01/064	28/01/2020	Stationnement interdit Place du Champ de Foire "nouveau parking"
2020/01/065	28/01/2020	Sté VEOLIA travaux sur eau potable
2020/01/066	29/01/2020	Me Guérin sarl Aubry Travaux Mal Leclerc
2020/01/067	29/01/2020	Mariage église st Etienne
2020/01/068	29/01/2020	Travaux Veolia rue Jules Ferry
2020/01/069	29/01/2020	sarl Dazard dépôts bac a fleurs
2020/01/070	29/01/2020	circulation interdite rue Jean Jaurès entre Genet et Chartres
2020/01/071	30/01/2020	M. LEMOINE- Espace Dagron le 04/03/2020
2020/01/072	30/01/2020	M. LEMOINE- Equillemont le 03/03/2020
2020/01/073	30/01/2020	M. DUCERF - Equillemont le 30/01 et le 04/02/2020
2020/01/074	30/01/2020	M. Letouzé - Espace Dagron le 28/01/2020
2020/01/075	30/01/2020	Stade impraticable St Symphorien

N°	Date	Libellé
2020/01/076	30/01/2020	Monsieur LEMOINE- Espace Bernard CHÂTEAU le 05/03/2020
2020/01/077	30/01/2020	Monsieur LEMOINE- Salle PATTON le 06/03/2020
2020/01/078	30/01/2020	APE FRANCINE COURSAGET - Espace Dagron le 04 février 2020
2020/01/079	31/01/2020	stationnement interdit 42 rue Marceau

16.2 – Décisions

04/11/2019	19/149	Marché construction salle omnisports - Avenant n°1 lot 5 charpente bois - Société SARL GLOT CHARPENTE
04/11/2019	19/150	Contrat de location-entretien de fontaines à eau
05/11/2019	19/151	Réhabilitation de l'Espace Dagron - Lot 1 : électricité
05/11/2019	19/152	Réhabilitation de l'Espace Dagron - Lot 2 : Chauffage, ventilation et climatisation
18/11/2019	19/153	Contrat architecte permis aménager VRD la guillotine
25/11/2019	19/154	Avenant n°1 marché de prestations de nettoyage
25/11/2019	19/155	Avenant n°3 marché prestations d'assurances - Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes
26/11/2019	19/156	Avenant n°4 marché prestations d'assurances - Lot 4 : flotte véhicule et risques annexes
19/12/2019	19/177	Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans la rue Saint Rémy, rue des Maraîchers et rue de Châteaudun
20/12/2019	19/178	Fourniture et livraison de produits et matériel d'entretien
20/12/2019	19/179	Contrat de maintenance de vidéo-surveillance
2020		
02/01/2020	20/001	Marché public - TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE HDV PHASE 2
13/01/2020	20/002	Marché public - Maîtrise d'œuvre - Construction d'un bâtiment regroupant une halle de deux tennis et un dojo comprenant deux tatamis sur le secteur de la Guillotine
24/01/2020	20/016	convention mise à disposition du local 3 de la Graineterie à l'association SOLI-BIO

17. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h45



